REFLECHIR ET AGIR POUR POMPIGNAC

Malgré les attaques, le RAPP avait raison

Depuis plus de cinq années, le RAPP a régulièrement informé - certes de manière critique, mais en se fondant sur des données vérifiables et sans jamais proférer d'attaques personnelles - les Pompignacaises et les Pompignacais des insuffisances de la gestion de l'actuelle municipalité.

Jamais les propos tenus n'ont exprimé de dédain ou de mépris envers le Maire ou son équipe. Jamais nous ne nous sommes crus supérieurs. Vous pouvez vérifier en allant sur notre site.

Sept numéros du Rapp'orteur (journal ayant fait l'objet d'un dépôt légal) ont été distribués, plus de vingt éditoriaux et une cinquantaine d'articles ont été publiés sur son site internet, une quinzaine de réunions privées ont été tenues. Une seule réunion publique a pu être organisée car le Maire a longtemps refusé de mettre une salle communale à la disposition du RAPP, au motif que son action, selon lui était de caractère politique.

Durant cette période, le Maire a adressé au Président du RAPP de nombreuses lettres (la première le 20 octobre 2010, la dernière le 14 janvier 2014) rédigées sur papier à en-tête de la République Française mettant en doute ses capacités d'expertise financière, requalifiant les critiques émises en allégations mensongères ou en calomnies envers lui-même ou mettant en demeure ce même Président sous délai rapproché de retirer ses publications ou encore de faire amende honorable publiquement et par écrit.

Dans l'une d'entre elles, le Maire, en sa "qualité d'officier de police judiciaire", est même allé jusqu'à le convoquer en Mairie pour "faire une déposition et répondre aux questions...". Enfin, une photo de la maison du Président du RAPP prise par le Maire en personne a fait l'objet d'une projection en réunion publique le 26 février dernier.

Aucune réponse n'a jamais été apportée à ces lettres d'intimidation et seul le Conseil d'Administration du RAPP en a eu connaissance. Pourquoi ?

Parce que nous pensions qu'il n'était pas souhaitable d'alourdir le climat régnant à Pompignac déjà suffisamment dégradé par les nombreuses affaires judiciaires et condamnations diverses suivies par les dix démissions survenues au sein du Conseil Municipal .

Notre démarche procède du respect de l'électeur quelle que soit son opinion. Nous remercions tout les Pompignacais qui nous ont soutenu pendant ces 6 années dans le cadre de ces valeurs

Le RAPP avait-il tort dans ses analyses ?Non car ses prévisions sont parfaitement confirmées. En consultant sur le site de la Mairie les différents comptes administratifs 2013, élaborés par les services municipaux, validés par le Trésorier Municipal, votés le 3 mars par les Conseillers Municipaux, chaque citoyen pourra lui-même le vérifier.

La dette <u>globale</u> de la commune au 31 décembre 2013 est de 10 246 000 € auxquels il faut ajouter deux emprunts respectivement de 350 000 € et de 500 000 € pour la station d'épuration (ce dernier voté lors du Conseil Municipal du 3 mars). Et ce ne sera pas suffisant. Le RAPP avait prévu 11 000 000 € : il était en dessous de la vérité. Rappel : en 2008, l'endettement n'était que de 1 840 000 €.

Il convient donc de modifier radicalement la méthode de gestion financière. L'équipe de Francis

Massé, comportant de nombreux membres du RAPP qui ont travaillé depuis plus de cinq ans sur tous les sujets de la vie communale et en particulier sur la question des finances, est la seule qui dispose de l'expertise suffisante pour rétablir la situation.

Le RAPP ne peut donc que vous engager à <u>voter dès le premier tour, le 23 mars pour la liste "la force du renouveau".</u>

Francis Massé tiendra sa deuxième réunion publique <u>le jeudi 20 mars à 18h 45</u> à la salle polyvalente. Le RAPP vous y espère nombreux.

Le Président